

Me Pierre MICHOTTE - Avocat au Barreau de Marseille
9 rue Haxo - 13001 MARSEILLE

VENTE AUX ENCHERES SUR LICITATION

D'UN APPARTEMENT

Situé au sein de la RÉSIDENCE SAINTE CATHERINE,
120 Traverse Prat, quartier LA POINTE ROUGE, 13008 MARSEILLE.

MISE A PRIX : 200 000,00€

Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères.

VISITE LE JEUDI 17 AVRIL 2025 DE 9 H 30 A 10 H 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 30 AVRIL 2025 à 9 h 30

à l'audience de la Chambre des Criées du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
au Palais de Justice – Salle 8 – 25 rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE 8^{ème} arrondissement (BOUCHES-DU-RHÔNE) (13008), 108 Traverse Prat, quartier de la Pointe Rouge, Résidence Sainte Catherine, cadastré section 841 E numéro 10, lieudit 108 Tra Prat pour une surface de 05 ha 07 a 30 ca, volume 8.

Lot numéro HUIT MILLE QUARANTE-ET-UN (8041) :

Un appartement de quatre pièces principales, situé au cinquième étage du bâtiment A, cage 1, comprenant salle de bains, WC, cuisine, entrée, cellier, séjour et trois chambres,
Et les sept cent cinquante-cinq/cent un mille deux cent cinquantièmes (755/101250èmes) des parties communes générales.

D'après le procès-verbal de description

Maître Stéphane FORNELLI, Commissaire de Justice associé à Marseille, a établi le 23 octobre 2024 le

procès-verbal de description du bien situés sur la commune de MARSEILLE (13008), Résidence Sainte Catherine, Quartier LA POINTE ROUGE, 120 Traverse Prat. Il s'agit d'un appartement situé au 5^{ème} étage du bâtiment A1, composé d'une entrée, un séjour, un salon, une salle à manger, une cuisine, un WC et un dégagement distribuant une salle de bains, deux chambres et un dressing.

Les lieux sont inoccupés.

Le certificat de mesurage des lieux établi conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 par CAVOVENTES.FR en date du 23 octobre 2024 conclut à une superficie de 79,66 m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

CAVOVENTES.FR

CAVOVENTES.FR

CAVOVENTES.FR

CAVOVENTES.FR

Avocat au Barreau de Marseille, y demeurant 9 rue Haxo, 13001 MARSEILLE.

Agissant en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Marseille le 5 décembre 2023, signifié par acte extra-judiciaire le 7 mars 2024 et actuellement définitif à la suite d'un certificat de non appel délivré par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence le 16 juillet 2024.

EN PRESENCE DE :

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au Cabinet de **Maître Pierre MICHOTTE**, Avocat au Barreau de Marseille, 9 rue Haxo - 13001 MARSEILLE
- Tél. : 04.96.10.11.16

Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 3 mars 2025

Maître Pierre MICHOTTE
Avocat

Ayant pour Avocat **Maître Pierre MICHOTTE**,